

## Charte des Valeurs et Code de Déontologie

### 1. Introduction

- **Objectif de la charte** : la charte des valeurs et le code de déontologie est nécessaires pour l'organisation de l'ATIOST
- **Destinataires** : Les employés, les membres, les partenaires sont concernés par cette charte.
- **Engagement** : ATIOST s'engage à respecter les valeurs et les principes éthiques énoncés.

### 2. Charte des Valeurs

#### Valeur 1 : Intégrité

- **Définition** : L'intégrité signifie agir de manière honnête, transparente et en accord avec les principes moraux.
- **Application** : Tous les membres doivent veiller à ce que leurs actions respectent les lois et les règles internes, et faire preuve de transparence dans toutes les transactions et décisions.

#### Valeur 2 : Respect

- **Définition** : Le respect signifie reconnaître la dignité de chaque individu et traiter chacun avec courtoisie et considération.
- **Application** : Les interactions au sein de l'organisation doivent se faire dans un esprit d'écoute, d'empathie et d'ouverture d'esprit.

#### Valeur 3: Responsabilité

- **Définition** : Assumer la responsabilité de ses actions et de leurs conséquences sur l'organisation et la société.
- **Application** : Chacun doit rendre compte de ses actes et contribuer positivement à la communauté tout en respectant l'environnement et la société.

#### Valeur 4 : Innovation

- **Définition** : Encourager la créativité, l'amélioration continue et l'innovation dans toutes les activités.
- **Application** : Les membres sont encouragés à proposer de nouvelles idées et à adopter une attitude proactive face aux changements.

#### Valeur 5 : Collaboration

- **Définition** : Travailler ensemble pour atteindre des objectifs communs, en respectant les contributions de chacun.
- **Application** : Favoriser la coopération, le partage de connaissances et l'esprit d'équipe.

### 3. Code de Déontologie

#### Article 1 : Conduite Professionnelle

- Les membres doivent maintenir les plus hauts standards de professionnalisme, d'éthique et de compétence dans toutes leurs actions.

#### Article 2 : Confidentialité

- Respecter la confidentialité des informations internes et des données personnelles, en évitant toute divulgation non autorisée.

#### Article 3 : Conflit d'Intérêts

- Éviter toute situation pouvant entraîner un conflit d'intérêts. Toute relation ou activité susceptible de compromettre l'impartialité doit être signalée.

#### Article 4 : Respect des Lois et Règlements

- Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes applicables au secteur d'activité.

#### Article 5 : Égalité et Inclusion

- S'engager à respecter la diversité et à promouvoir une culture d'inclusion, sans discrimination fondée sur l'origine, le genre, l'orientation sexuelle, la religion ou toute autre différence.

#### Article 6 : Développement Durable

- Promouvoir des pratiques durables qui respectent l'environnement et encouragent l'utilisation efficace des ressources.

### 4. Mise en œuvre et suivi

- **Formation** : Organiser des formations pour sensibiliser les membres à la charte et au code de déontologie.
- **Suivi et évaluation** : Créer un comité ou une équipe dédiée à l'évaluation régulière de l'application de la charte.
- **Sanctions** : En cas de non-respect des principes du code de déontologie, des mesures disciplinaires adaptées seront prises.
- **Révision périodique** : La charte doit être revue régulièrement afin de s'adapter aux évolutions internes et externes.

## 5. Conclusion

ATIOST s'engage à vivre ses valeurs, à respecter les normes éthiques établies et encourager chaque membre à contribuer activement à cette culture et de se conformer aux principes énoncés l'article 2 du son statut juridique notamment, de l'état de droit, de la démocratie, du pluralisme, de la transparence, de l'égalité et les droits de l'homme, et s'engage à ne pas appeler à la violence, à la haine, à l'intolérance et à la discrimination pour des motifs religieux, nationaux ou régionaux.